Fiche de renseignement du club INSCRIPTION ENFANT (7-17 ans)



LICENCE LVL 2025/2026

NOM:
PRENOM:
☐ 1ère demande : jamais affilié à la FFBAD
☐ 1ère demande au LVL : licencié dans un autre club (mutation)
Dernier club :
Renouvellement : licencié à Libercourt saison précédente
Date de naissance : Nationalité :
Adresse 1 :
Adresse 2 :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email:
(NB : Votre licence vous sera transmise à cette adresse mail)
Personnes à prévenir en cas d'urgence :
Nom - Prénom :
Téléphone :
Nom - Prénom :
Téléphone :

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE :



DANS L'INTERET DU DEVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTE QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS D'INFORMATION.			
J'ACCEPTE QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.			
Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et l'article 21 du RGPD) Pour toute demande, adressez-vous à la FFBaD : cnil@ffbad.org			
Je ne souhaite pas que mes résultats sportifs soient accessibles sur les sites dédiés.			
DROIT A L'IMAGE :			
Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.			
ASSURANCE: Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ciannexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,35€TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce formulaire d'inscription au Volant Libercourtois (LVL). Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du LVL, de la charte du joueur, du règlement des installations sportives de la ville de Libercourt (disponible au service des sports) et à les respecter.			
Fait le :			
Signature du joueur et du responsable légal :			

<u>AUTORISATION PARENTALE</u> <u>POUR LES MINEURS</u> :



Je soussigné(e)	· (1) :
Demeurant* (2) :	
Téléphone* (3) :	
Email* (3) :	
Père/mère/repré	sentant légal de* (4) :

- ❖ Autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.
- ❖ Dégage le LVL de toute responsabilité envers mon enfant en dehors des heures d'entraînement prévu pour les jeunes (attente avant ou après les entraînements) et lors des déplacements sur les stages ou compétitions auxquels mon enfant est amené à participer.
- ❖ Les enfants membres du LVL sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires stricts prévus pour l'entraînement (aucune sortie avant la fin des séances sans la présence des parents)
- ❖ Et je m'engage à m'assurer en début de séance de la présence effective des entraineurs avant de déposer mon enfant. A l'issue de la séance, l'enfant doit être repris dans la salle d'entrainement par l'un de ses parents ou un responsable. Cette disposition est obligatoire pour les poussins et les benjamins. Le club ne saurait être responsable en cas de non-respect de cette disposition.

(1) Nom et prénom du représentant légal

Signature du responsable légal :

- (2) Adresse complète
- (3) Téléphone et email obligatoire du représentant légal
- (4) Nom et prénom de l'enfant

FRAIS D'INSCRIPTIONS:

Jeunes jusqu'à 8 ans : 85 €

Jeunes de 9-15 ans inclus : 95 €
Jeunes de 16-17 ans inclus : 105€



Réduction possible de 30 € pour les moins de 18 ans sur le site : https://www.agglo-henincarvin.fr/passsport

(Inscription à faire jusqu'au 1er novembre 2025) Passé ce délai aucune déduction ou autre réduction ne sera accordée.

Réduction complémentaire de 70€ avec le Pass'Sport gouvernemental selon les conditions suivantes :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026.

Attention : ces offres sont cumulables. Le club ne procèdera à aucun remboursement de ces aides.

Je bénéficie de l'aide de la CAHC (30€) : dont le numéro est :

Je bénéficié de l'aide gouvernementale (70€) : dont le numéro est :

DOCUMENTS A REMETTRE:

- La demande de licence FFBAD 2025-2026 Enfant dûment remplie et signée
- La fiche de renseignements du club Enfant dûment remplie et signée
- La charte du club dûment signée
- Le questionnaire de santé et l'attestation. Dans le cas d'une réponse positive, un certificat médical valable une saison devra être fourni
- Le règlement de la cotisation annuelle :
 - Par virement bancaire (renseignements auprès du bureau)
 - Par chèque bancaire à l'ordre de : Le Volant Libercourtois (Possibilité en 2x)
 - En espèce au comptant

Le club n'accepte pas les bons CAF, chèques vacances, ni autres chèques sport émis par un organisme tiers.

Concernant l'éventuelle participation de votre CSE à l'adhésion à un club sportif, merci de bien vouloir demander un justificatif d'inscription auprès du bureau du LVL.

Selon les conditions de votre CSE, le remboursement du montant attribué devra être établi uniquement à l'ordre du LVL (Le Volant Libercourtois) et le remboursement vous sera restitué.

Le club de Badminton, Le Volant Libercourtois, se réserve le droit de refuser l'adhésion du demandeur, si l'ensemble des conditions décrites ci-dessus n'était pas respectées.

Seuls les dossiers complets accompagnés du paiement de l'adhésion seront acceptés

LA CHARTE DU JOUEUR:

L'engagement de tous, petits et grands de respecter quelques règles simples, évidentes, mais qui méritent d'être rappelées, est la clé d'une vie harmonieuse de notre club et par conséquent de l'éclosion de nos jeunes comme de la satisfaction de plus anciens

Un bon adhérent se doit de :

- 1) Être licencié au club avant de pouvoir pratiquer librement.
- 2) Avoir une paire de chaussures de sports, en salle, propre et sans aspérité.
- 3) Avoir une tenue correcte.
- 4) Sortir et ranger tout le matériel à l'endroit approprié.
- 5) Veiller à la bonne tenue du matériel et des installations mis à disposition.
- 6) Signaler tout incident concernant les personnes, le matériel ou le bâtiment au responsable des clés.
- 7) Respecter les horaires d'utilisation prévus au calendrier.
- 8) Solliciter les services de police et de secours si cela est rendu nécessaire pendant l'utilisation.
- 9) Veiller à l'état de propreté en quittant les locaux.
- 10) Toujours avoir sur lui sa licence.
- 11) Ne pas monopoliser toute une soirée les terrains, alors que d'autres attendent.
- 12) Maîtriser la consommation et l'utilisation des volants.
- 13) Ne pas inviter des personnes extérieures (parents, amis, etc.) sans en avoir préalablement informé un membre du bureau.
- 14) Respecter la charte du club.
- 15) Être fairplay et courtois. Respecter l'adversaire en refusant d'avoir recours à des moyens illégaux ou à la tricherie, en acceptant ses différences et éventuellement en l'aidant avec humilité et sans fausse modestie à progresser.
- 16) Jouer les matches rencontrés et autres compétitions conformément aux règles définies par la FFBAD et de les appliquer de bonne foi
- 17) Participer ou de se faire représenter à l'assemblée générale du club. Il fait vivre le LVL.
- 18) Respecter les élus et les entraineurs bénévoles pour leur investissement et être prêt à mettre à disposition ses idées et un peu de son temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales et pour la bonne marche du club en général.

Un bon adhérent ne doit pas :

- 19) Transporter le matériel ou le mobilier à l'extérieur.
- 20) Fumer dans la salle.
- 21) Mâcher du chewing-gum.
- 22) Utiliser son téléphone portable sur les terrains et durant les séances d'entrainement sauf en cas de nécessité.
- 23) Jeter des papiers ou détritus en dehors des poubelles.
- 24) Pénétrer avec des liquides sur les aires d'évolution et avec des contenants en verre.
- 25) Consommer des boissons alcoolisées.
- 26) Utiliser des équipements réservés à certaines sections.
- 27) Se suspendre aux matériels (cordes, espaliers, panneaux de basket, but de hand-ball, etc.)
- 28) Fixer un objet quelconque au sol ou au mur.
- 29) Apposer des affiches, notes ou avis en dehors des panneaux réservés à cet effet ou d'afficher des textes qui ne soient pas en rapport avec le sport.
- 30) Pénétrer avec des animaux même tenus en laisse.
- 31) Avoir de comportement violent ou qui susciterait la violence par provocation, que ce soit avec le matériel, avec les autres et également avec lui-même.

RAPPEL:

- 32) Les terrains sont réservés uniquement aux adhérents.
- 33) Que vous jouiez en loisir ou en compétition la licence est obligatoire.
- 34) Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 35) Si vous désirer faire connaître votre sport à un ou plusieurs amis, vous devez en informer un membre du bureau.
- (1 personne par saison et par adhérent)

LE NON-RESPECT DE CETTE CHARTE ENTRAINERA L'EXCLUSION IMMEDIATE DU CLUB SANS AUCUNE POSSIBILITE DE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON EN COURS

Fait le :				
Signature du joueur et du responsable légal :				